

## Fiche technique Lucocell® FG3000

### Description du produit

Les micrograins Lucocell® FG3000 sont des additifs cellulodiques pour SMA (Stone Mastic Asphalt) ou Asphalte coulé gravillonné, utilisés comme surfaces de finition pour tout type de route : autoroutes à grande fréquence de circulation, routes rapides, routes à forte circulation, chemin pour cycles et trottoirs. En raison de leur structure 3D, les fibres cellulodiques confèrent au bitume un niveau de viscosité comparativement élevé, ce qui empêche son écoulement et la ségrégation de l'enrobé à température élevée pendant le stockage, le transport et l'épandage du tapis d'enrobés. Concurrément, elles permettent la création d'une couche de bitume plus épaisse autour de chaque gravillon ce qui protège l'agrégat contre l'oxydation, la pénétration de l'eau et le soulèvement ou la fissuration.

Les microgranules Lucocell® FG3000 sont sans danger et de manipulation facile. Il est fortement recommandé de prêter une attention particulière au mode d'emploi ci-dessous. L'avantage des microgranules réside dans leur distribution rapide dans la masse minérale lors du malaxage à sec. Les microgranules libèrent les fibres Lucocell® FG3000 facilement et en sécurité, ce qui a pour effet d'augmenter l'efficacité et d'améliorer la qualité de la production. Les microgranules Lucocell® FG3000 sont idéaux dans la production automatisée par lots. Lucocell® FG3000 est un matériau volumineux; il possède des propriétés avancées et une dispersion rapide et sans risque dans le malaxeur d'enrobé. Il peut être ajouté manuellement ou par un système de dosage standard. La composition du produit à partir de fibres cellulodiques, interdit de l'exposer à l'eau ou à des températures de malaxage supérieures.

### Emballage et Conservation

Lucocell® FG3000 est fourni en «big bags» (500/1000 kg) sur palettes en bois, doublement protégées par film étirable et par couverture anti-pluie en PE. Bien que cet emballage protège contre la pluie, le stockage sous toiture est recommandé. Veuillez remettre la couverture anti-pluie sur le produit chaque fois qu'une partie en est prélevée. Les palettes dont l'emballage n'a pas souffert peuvent être conservées en entrepôt sec pendant 2 ans.

### Dosage

Lors de son introduction, Lucocell® FG3000 doit être versé au centre du malaxeur. La teneur standard de fibre cellulodique est de 3,0-4,0 kg par tonne d'enrobé. Pour atteindre ce résultat, employer des sacs calibrés, des systèmes de soufflage de fibre volumétriques ou gravimétriques. Les systèmes gravimétriques sont préférables pour enregistrer les quantités exactes de fibres dans le mélange. Si un système volumétrique est utilisé, il faut le calibrer fréquemment.

### Séquence de malaxage

Ajouter les microgranules de Lucocell® FG3000 au centre du malaxeur environ 5-15 s avant l'ajout du bitume. Si les fibres sont dispersées au préalable au moyen d'un dispositif automatique de soufflage, le mixage à sec des fibres peut se révéler inutile.

La durée totale de malaxage du SMA doit être de 53 s au minimum selon les recommandations allemandes (Leitfaden Splittmastixasphalt, Dezember 2000), y compris 8 s pour le déchargement du malaxeur.

Caractéristique	Valeur	Unité
Apparence	Granules gris	-
Densité en vrac	Environ 450	g/l
Fibre de base		
Longueur moyenne des fibres	Environ 1100	µm
Diamètre moyen des fibres	Environ 1100	µm
Fibre de base		
Moins que 2500µ	100	%
Moins que 800µ	min. 55	%
Moins que 200µ	min. 30	%

Les informations fournies dans ce document sont basées sur les essais de nos produits et sur les connaissances techniques actuelles. Cela ne décharge pas les acheteurs de la responsabilité d'entreprendre leurs inspections à la livraison. De même que cela n'implique aucune garantie d'aptitude de nos produits pour un usage particulier. Comme LUCOBIT ne peut ni anticiper ni surveiller les multiples et différentes conditions sous lesquelles ce produit peut-être mis en œuvre et utilisé, ces informations ne déchargent pas les acquéreurs d'opérer à leurs propres essais et études. Tous droits de propriété ainsi que la législation en vigueur seront observés.